

Appel à candidatures

Vice-présidence Finances de l'ICA 2022-2026

Le Vice-président Finances (H/F) est chargé du contrôle, et est responsable en dernier lieu, de la gestion de tous les fonds appartenant à l'ICA. En étroite collaboration avec le Président, le Vice-président Programmes et le Directeur exécutif, il fixe les orientations stratégiques de l'ICA et supervise sa bonne gouvernance, en intervenant au nom et pour le compte du Comité exécutif, et ce en accord avec les décisions prises par l'Assemblée générale, organe souverain de l'association.

La bonne exécution des fonctions de Vice-président nécessite une grande implication personnelle en matière de temps ainsi que le soutien de l'institution ou de l'association qui l'emploie. Ce mandat constitue une mission bénévole qui ne pourra faire l'objet d'aucune proposition ou demande de rémunération. Selon les circonstances, un dédommagement financier pourra néanmoins être proposé au candidat retenu afin de compenser les frais de déplacement engendrés pour assister aux réunions de gouvernance essentielles.

CANDIDATURES

Le mandat du Vice-président est de quatre (4) ans. Il débutera en septembre 2022 lors de l'Assemblée générale de l'ICA et se poursuivra jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2026.

Tous les membres en règle vis-à-vis de l'association, quelle que soit leur catégorie (A, B, C ou D), ainsi que les membres du Comité exécutif, ont le droit de présenter leur candidature à ce poste et de voter pour le candidat de leur choix.

Il sera demandé aux candidats de fournir un CV succinct (deux pages maximum) et une déclaration d'intention (500 mots maximum), en anglais et en français. Les candidats devront également fournir trois lettres de soutien obtenues auprès de membres de l'ICA disposant du droit de vote. Le nom des trois personnes apportant leur soutien sera communiqué, mais pas le contenu de leur lettre.

Les candidats ont jusqu'au **vendredi 8 juillet 2022**, minuit (CET), pour adresser leur **dossier complet** au Secrétariat.

Les candidatures doivent être envoyées à Mme Constance V. Vidon, Coordonnatrice exécutive de l'ICA, à l'adresse suivante : elections@ica.org.

ÉLECTIONS

Les élections se dérouleront conformément aux Statuts approuvés par l'Assemblée générale du 20 octobre 2021. Le système de pondération appliqué sera le suivant : chaque membre de la Catégorie A, telle que définie dans l'article 3 des Statuts, dispose de quatre (4) voix ; chaque membre de la Catégorie B, telle que définie dans l'article 3 des Statuts, dispose de deux (2) voix ; chaque membre de la Catégorie C, telle que définie dans l'article 3 des Statuts, dispose de deux (2) voix et chaque membre de la Catégorie D, telle que définie dans l'article 3 des Statuts, dispose d'une (1) voix.

M. **Atakilty Assefa Asgedom**, Président de la Commission d'évaluation, est le Responsable des élections pour 2022.

Des informations supplémentaires destinées aux futurs candidats sont disponibles ici :

Liens hypertextes vers les missions et la vidéo

- les missions du Vice-président Finances de l'ICA (extrait des Statuts 2021),
- vidéo de M. Henri Zuber, actuel Vice-président Finances de l'ICA.

CALENDRIER :

1. Les candidats ont jusqu'au **vendredi 8 juillet 2022**, minuit (CET), pour adresser leur **dossier complet** au Secrétariat.
2. Dans le cas où un seul candidat éligible se présenterait à ce poste, le Responsable des élections invoquera une élection sans scrutin et la désignation de cette personne sera annoncée le **mercredi 13 juillet 2022** au plus tard.
3. Dans le cas d'une élection opposant au moins deux candidats éligibles, le Secrétariat aura jusqu'au **lundi 20 juillet 2022** pour publier la liste à jour des membres disposant du droit de vote dans les quatre catégories d'adhésion sur le site web de l'ICA, ainsi que le mode de scrutin retenu.
4. La **date limite de vote** est fixée au **vendredi 12 août 2022**, minuit (CET).
5. Le **dépouillement des votes** s'achèvera au plus tard le **mercredi 17 août 2022**.
6. Les résultats seront transmis au Responsable des élections au plus tard le **vendredi 19 août 2022**.
7. Le Responsable des élections communiquera les résultats aux candidats au plus tard le **vendredi 26 août 2022**.
8. Le résultat de l'élection sera publié au plus tard le **mercredi 31 août 2022**.
9. Le mandat du nouveau Vice-président Finances débutera à l'issue d'une passation officielle de pouvoirs qui aura lieu durant l'Assemblée générale de l'ICA, le **23 septembre 2022, à Rome**.